

Coronavirus | Information à l'ensemble des familles

Madame, Monsieur, chers parents,

La circulation actuelle du virus Covid 19 en Nouvelle-Aquitaine place la région sous haute vigilance.

L'Adapei 33 est fortement mobilisée depuis le début de la crise, pour autant, les indicateurs en hausse dans notre département nécessitent d'intensifier notre vigilance collective, celle des professionnels, mais aussi celle des personnes accueillies et celle des familles.

Pour cela, nous vous rappelons ci-dessous les mesures sanitaires en vigueur au sein des établissements, et comptons sur votre vigilance pour les respecter et les faire respecter à votre enfant/proche, dans la mesure du possible.

L'objectif est d'éviter un re-confinement total ou la fermeture d'un établissement.

Rappel des mesures sanitaires en vigueur sur les établissements

- Si votre enfant/proche présente des symptômes (température supérieure ou égale à 38.2°, maux de tête, syndrome rhinopharyngé, perte du goût ou de l'odorat), il ne doit pas se rendre sur l'établissement. Pour les personnes accompagnées en ESAT, il est nécessaire de se rapprocher d'un médecin qui prononcera si besoin un arrêt de travail.

• Respect des gestes barrières

- Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes entrant dans un établissement.

Pour ce qui concerne les personnes accueillies :

- . Les jeunes accueillis sur le pôle Enfance doivent porter le masque à partir de 11 ans.
- . Les travailleurs en ESAT doivent porter le masque.
- . Les résidents des établissements d'hébergement ont une obligation du port du masque uniquement lorsqu'ils sortent de l'établissement.

Cette obligation de port du masque est relative à la capacité des personnes accueillies de le supporter.

- La distanciation physique d'au moins un mètre : pas de serrage de mains, pas d'embrassade...
- Le nettoyage et/ou la désinfection des mains doivent être effectués régulièrement et en particulier en entrant dans un établissement.

• Limiter les entrées dans l'établissement au strict nécessaire

Pour les établissements d'hébergement (FO | FAM | MAS | UH | FH)

- Le départ et le retour de votre enfant/proche se fera dans le SAS d'accueil organisé par chaque établissement.
- L'accès aux unités de vie n'est plus autorisé aux familles. Si exceptionnellement vous avez besoin d'accéder à la chambre de votre enfant/proche, un professionnel vous accueillera à l'entrée de l'établissement et vous y conduira.

- Les visites des familles dans les établissements sont autorisées, sous-réserve d'une prise de rendez-vous préalable. Les visites auront lieu dans une pièce dédiée qui sera désinfectée après chaque utilisation.
- Les sorties week-end en famille sont autorisées.
Avant de venir chercher votre enfant/proche, nous vous invitons à prendre votre température. Elle sera reprise à votre arrivée sur l'établissement. Si celle-ci est égale ou supérieure à 38.2°, votre enfant/proche ne pourra pas partir avec vous.
Nous vous demandons également de vous engager à limiter les rencontres et les sorties de votre enfant/proche, afin de réduire au maximum le risque de contamination.
Votre enfant/proche sera pourvu d'un masque à son départ, il sera nécessaire de le ramener avec.
Nous vous demanderons également de signer le formulaire de départ en week-end dans lequel vous vous engagez à respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières.

Pour l'ensemble des établissements

- Si vous souhaitez rencontrer des professionnels de l'établissement (coordonnateur, éducateur, psychologue, infirmier, assistante sociale, direction...) nous vous invitons à prendre rendez-vous au préalable. La rencontre aura lieu dans une pièce dédiée qui sera désinfectée après chaque utilisation.
- Dans le cas où un rendez-vous vous permettrait de rentrer dans l'établissement, vous devrez être masqué(e) ; vous soumettre à une prise de température ; vous désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique et vous noter dans le registre mis à votre disposition dans le SAS.
- Toutes les réunions et/ou journées festives programmées avec les familles, sont temporairement annulées.

Ces mesures strictes nous permettent aujourd'hui d'envisager le maintien des activités au sein et hors des établissements, les sorties week-end en famille, les activités professionnelles... mais nous n'excluons pas la prise de décisions plus contraignantes si la situation sanitaire venait à se dégrader.

Pour vous informer régulièrement et rapidement sur l'évolution de la situation, nous vous enverrons des informations par mail. Si vous n'avez pas reçu les newsletters durant la période de confinement, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse mail, en indiquant le nom de votre proche ainsi que l'établissement qui l'accompagne, à chrystelle.pohier@adapei33.com

Par ailleurs, l'espace d'information dédié aux familles sur notre site internet | <http://www.adapei33.com/covid-famille/> | va être réactivé dans les prochains jours. Les mesures prises et l'évolution de la situation y seront indiqués.

Nous vous remercions de votre compréhension,
et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos respectueuses salutations.

Jean-Baptiste Fauroux


Directeur général de l'Adapei33